



**The CBC Pensioners
National Association**

Preserving our Future, Sharing our Past

**L'Association nationale
des retraités de la SRC**

Assurer notre avenir, partager notre passé

CONTRIBUEZ À FAÇONNER NOTRE AVENIR!

ANR DOCUMENT DE TRAVAIL N° 4 - ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ



Voici le quatrième document de discussion de notre série visant à vous aider à décider quel parti politique est le plus susceptible de répondre aux intérêts des personnes âgées au Canada. L'accès en temps voulu à des soins de santé de qualité est une préoccupation majeure pour les personnes âgées. En tant que population, nous avons tendance à avoir davantage de besoins en matière de soins de santé. Même si nous avons la chance d'avoir travaillé pour une entreprise disposant d'un régime de retraite bien géré, la plupart d'entre nous vivent avec un revenu fixe. Le fait de devoir trouver de l'argent pour une procédure coûteuse dans un système privé parce que le système public ne peut pas vous prendre en charge assez rapidement ou que les soins qu'il fournit sont de moins bonne qualité peut représenter un défi financier.

Les personnes âgées canadiennes ont cotisé tout au long de leur vie professionnelle et devraient pouvoir compter sur des soins de santé décentes une fois à la retraite. Il s'agit d'une question complexe étant donné que les provinces sont chargées de la prestation des soins de santé et que cette prestation n'est pas uniforme. Nous espérons que ce document de travail vous aidera à choisir le parti qui agira au mieux de vos intérêts lorsque vous irez voter.

Envoyez-nous vos commentaires : advocacy@cbcpensioners.ca

L'ENJEU : Préserver l'universalité des soins de santé et garantir l'accès à des soins de santé de haute qualité et abordables

POURQUOI IL EST IMPORTANT :

Ce document de travail donne un aperçu de la Loi canadienne sur la santé (LCS), qui établit les principes du système de santé public du Canada, garantissant aux



citoyens l'accès aux services hospitaliers et médicaux nécessaires sans frais directs.

Ces dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont engagé des discussions pour relever des défis tels que les temps d'attente, l'accès aux services et l'intégration de la technologie dans les soins de santé. Des initiatives telles que l'augmentation du financement de la santé mentale et les propositions d'assurance-médicaments universelle sont souvent mises en avant comme des domaines clés d'intérêt pour tous les partis, bien que les spécificités puissent varier de manière significative.

Globalement, si tous les partis reconnaissent l'importance de la Loi canadienne sur la santé, leurs stratégies d'amélioration des soins de santé diffèrent en termes de financement, de modèles de prestation et de priorités.

La loi canadienne sur la santé

La loi canadienne sur la santé (LCS) est une loi fédérale qui définit les principes du système de santé public du Canada. Promulguée en 1984, elle vise à garantir à tous les citoyens canadiens l'accès aux services hospitaliers et médicaux médicalement nécessaires, sans frais directs au point de service. La loi repose sur cinq grands principes :

1. Administration publique : Les régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux doivent être administrés par l'État et responsables.
2. Intégralité : Tous les services hospitaliers et médicaux médicalement nécessaires doivent être couverts.
3. Universalité : Tous les résidents doivent avoir accès aux services de santé assurés dans des conditions uniformes.
4. Transférabilité : Les résidents doivent conserver leur couverture lorsqu'ils déménagent ou voyagent au Canada.
5. Accessibilité : Tous les résidents doivent avoir un accès raisonnable aux services de santé, sans obstacles financiers ou autres.

Il existe actuellement une coalition de groupes intéressés qui soutiennent que certaines provinces utilisent des lacunes pour accroître les soins de santé privés.



La loi ayant été adoptée avant que les infirmières praticiennes ne deviennent des prestataires de soins primaires courants et avant les rendez-vous médicaux virtuels, cette coalition demande au gouvernement de veiller à ce que les patients ne soient pas facturés pour ces nouvelles réalités en matière de soins de santé.

LA POSITION DES PARTIS :

La loi canadienne sur la santé est un texte législatif essentiel qui définit les principes des soins de santé financés par l'État au Canada. Chaque parti politique fédéral a des positions distinctes sur les soins de santé, qui reflètent souvent leurs objectifs politiques plus généraux.

Le Parti libéral du Canada

Position : Les libéraux soulignent généralement l'importance de maintenir et de renforcer le système public de soins de santé. Ils plaident pour un financement accru des provinces et des territoires, ainsi que pour des investissements dans la santé mentale et les soins de longue durée. Les libéraux mettent l'accent sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les personnes âgées, y compris les soins à domicile et les services de soins de longue durée.

Propositions : Ils se sont engagés à augmenter le financement des soins à domicile et communautaires, à améliorer la qualité des établissements de soins de longue durée et à élargir l'accès des personnes âgées aux services de santé mentale.

Actions : Les derniers gouvernements libéraux ont augmenté les transferts aux provinces dans le domaine de la santé, soutenu des initiatives en matière de soins de santé mentale et investi dans les technologies de la santé. Les libéraux ont mis en place un régime d'assurance-médicaments et des soins dentaires pour 2,3 millions de Canadiens qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de ce programme. Le régime de soins dentaires sera également étendu à un plus grand nombre de Canadiens à partir du mois de mai.

Le Parti conservateur du Canada

Position : Les conservateurs plaident souvent en faveur d'un modèle mixte de soins de santé comprenant à la fois des options publiques et privées. Ils s'attachent à réduire les temps d'attente et à améliorer l'efficacité du système.



Les conservateurs veillent à ce que les personnes âgées reçoivent des soins efficaces et en temps voulu, en préconisant un modèle mixte de soins de santé qui permette des options privées. Le parti a voté contre les régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires. Le chef du parti, Pierre Poilievre, a déjà déclaré qu'il supprimerait l'assurance-médicaments et a refusé de s'engager à maintenir les soins dentaires. Maintenant que la campagne électorale est lancée, il a changé de position en déclarant que les personnes qui sont actuellement couvertes conserveraient cet avantage.

Propositions : Le parti propose souvent des mesures visant à réduire les temps d'attente, à augmenter le financement des programmes de soins aux personnes âgées et à fournir des crédits d'impôt pour aider les personnes âgées à accéder aux services.

Actions : Les gouvernements conservateurs ont toujours insisté sur les mesures de responsabilisation dans les dépenses de santé et favorisé les partenariats avec les prestataires privés pour améliorer les services.

Le Nouveau Parti Démocratique (NPD)

Position : Le NPD soutient fermement la Loi canadienne sur la santé, donne la priorité à l'accès universel aux soins de santé pour les personnes âgées et préconise l'élargissement de services tels que l'assurance-médicaments et les soins dentaires.

Propositions : Ils visent à renforcer et à élargir les services de santé publique, à améliorer l'accès aux soins à domicile et à garantir des soins de longue durée de qualité, en insistant sur le fait que toutes les personnes âgées devraient avoir accès aux services nécessaires sans subir de fardeau financier.

Actions : Le NPD a toujours proposé des mesures législatives en faveur d'un régime universel d'assurance-médicaments et de soins dentaires, et s'est fait entendre dans les campagnes en faveur d'une augmentation des transferts fédéraux en matière de santé. Le parti a joué un rôle déterminant dans la négociation avec les libéraux des programmes actuels d'assurance-médicaments et de soins dentaires.



Le Bloc Québécois

Position : Le Bloc se concentre sur les besoins du Québec et soutient l'autonomie provinciale en matière de soins de santé, tout en plaidant pour un soutien fédéral.

Il préconise le maintien et l'amélioration du système public et insiste sur la nécessité d'un soutien fédéral pour améliorer les services aux personnes âgées.

Propositions : Ils préconisent d'augmenter les transferts aux provinces en matière de santé, en particulier pour améliorer les soins de longue durée et les services de soins à domicile adaptés aux besoins des personnes âgées.

Actions : Le Bloc a fait pression pour augmenter les transferts fédéraux en matière de santé au Québec et a participé aux discussions sur le financement des soins de santé.

Le Parti vert

Position : Le Parti vert préconise une approche holistique des soins de santé, en mettant l'accent sur les soins préventifs et en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. Ils soutiennent l'élargissement des services pour inclure la santé mentale et l'assurance-médicaments.

Propositions : Ils soutiennent l'élargissement des services de santé pour les personnes âgées, y compris la santé mentale et les soins palliatifs, et plaident en faveur d'une stratégie nationale pour répondre aux besoins uniques d'une population vieillissante.

Actions : Les Verts ont proposé des réformes globales de la santé et un financement accru des services de santé, en mettant l'accent sur la durabilité et l'accessibilité.

CE QUE DIT LE ANR :

Tous les partis reconnaissent les besoins croissants de la population vieillissante du Canada et ont proposé diverses initiatives visant, selon eux, à améliorer les soins. Les principaux thèmes abordés sont l'augmentation du financement des soins à domicile, l'amélioration des normes de soins de longue durée et l'accès



des personnes âgées à des services de santé complets, y compris l'assurance-médicaments et les soins dentaires.

L'ANR estime que les retraités canadiens méritent un meilleur accès à des soins de santé de qualité. La question est de savoir quel parti est le plus déterminé à prendre les mesures nécessaires pour que cela se produise. La tendance croissante à recourir aux soins de santé privés pour un accès rapide n'est pas acceptable. De nombreux retraités n'ont pas les moyens de s'offrir des soins privés. Le parti qui appliquera la loi canadienne sur la santé, en faisant pression sur les provinces pour qu'elles fournissent les meilleurs soins de santé financés par l'État, mérite notre soutien.

QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR VOS CANDIDATS :

Afin d'améliorer la prestation des soins de santé primaires, les questions suivantes pourraient être posées aux candidats fédéraux :



- 1. Extension de la couverture :** L'ACS couvre actuellement les services hospitaliers et médicaux. Seriez-vous favorable à l'élargissement de la couverture à d'autres services de santé primaires tels que les infirmières praticiennes, les soins dentaires élargis, les soins de la vue ou les services de santé mentale ?
- 2. Réduire les temps d'attente :** Quelles stratégies proposeriez-vous pour réduire les temps d'attente pour les services de soins de santé primaires et améliorer l'accès aux soins en temps opportun ?
- 3. Financement et équité :** comment aborderiez-vous les disparités en matière d'accès et de qualité des soins de santé entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les différents groupes socio-économiques ?
- 4. Intégration des services :** Comment envisagez-vous de soutenir l'intégration des services de soins de santé primaires avec d'autres niveaux de soins, tels que les soins à domicile et les soins de longue durée, afin de mettre en place un système plus cohérent et davantage axé sur le patient ?
- 5. Technologie et innovation :** Quel rôle voyez-vous pour les technologies numériques de santé (par exemple, la télémédecine, les dossiers médicaux



électroniques) dans l'amélioration de la prestation des soins de santé primaires, et comment garantiriez-vous leur mise en œuvre efficace ?

- 6. Planification des effectifs :** Comment répondriez-vous aux besoins actuels et futurs en professionnels de la santé, y compris les médecins, les infirmières et les travailleurs paramédicaux, afin de garantir une prestation adéquate des soins de santé primaires ?
- 7. Public ou privé :** Quelle est votre position sur les soins de santé publics ou privés ?
- 8. Expansion des services :** Que fera votre parti pour étendre l'assurance dentaire et l'assurance-médicaments afin que davantage de Canadiens puissent avoir accès à de meilleurs soins de santé ?

Sources :

Loi canadienne sur la santé

1. *Gouvernement du Canada. (2021). Loi canadienne sur la santé : Vue d'ensemble.*
2. *Parlement du Canada. (2021). Loi canadienne sur la santé : Principes et objectifs.*
3. *Coalition canadienne de la santé. (2024). Message du Dr Jane Philpott à l'occasion du 40e anniversaire de la Loi canadienne sur la santé.*

Positions des partis politiques

1. *Parti libéral du Canada. (2021). Les soins de santé : Une priorité pour les Canadiens.*
2. *Parti conservateur du Canada. (2021). Un plan conservateur pour les soins de santé*
3. *Nouveau parti démocratique (NPD). (2021). Plan du NPD en matière de soins de santé.*
4. *Bloc Québécois. (2021). Aperçu de la politique de santé.*
5. *Parti vert du Canada. (2021). Santé et bien-être.*

Initiatives récentes et aperçu général

1. *Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). (2023). Les soins de santé au Canada : Un système en transition.*
2. *Santé Canada. (2023). Initiatives clés pour la réforme des soins de santé.*
3. <https://www.healthcoalition.ca/poillievre-vows-to-scrap-pharmacare-if-given-the-chance/>